



COMMUNE DE MARLE

Nous recrutons !

1 surveillant de baignade
Du 8 juillet au 1er septembre 2023

Conditions

- ÊTRE TITULAIRE DU BNSSA OU BPJEPS AAN OU BEESAN
- TRAVAILLE EN SEMAINE ET WEEK-END (PLANNING A DEFINIR)
- POSSIBILITÉ DE LOGEMENT SUR PLACE A ÉTUDIER

Candidature et renseignements :

Monsieur Alexis SERAZIN,
alexis.serazin@ville-marle.fr
07.84.02.35.20